



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 9 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Entretien téléphonique du 07/04/2020 du ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier VERAN, avec des acteurs de la filière santé mentale et psychiatrie

Le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier VÉRAN, s'est entretenu le 7 avril avec des acteurs de la filière santé mentale et psychiatrie et annonce la mise en place d'une plateforme nationale d'appui médico-psychologique pour tous les professionnels de santé.

Le ministre a échangé le mardi 7 avril, à l'occasion d'un échange approfondi en téléconférence, avec les représentants des fédérations hospitalières (FHF, FHP, FEHAP), de la conférence nationale des Présidents des Conférences Médicales d'Établissements de centres hospitaliers spécialisés (PCME-CHS) et de l'Association des Établissements participant au service public de Santé Mentale (ADESM) sur la situation de la santé mentale et de la psychiatrie face à la crise du Covid-19.

Le ministre a solennellement rappelé qu'aucune sorte de stigmatisation des personnes souffrant de troubles psychiques ne devait résulter de la crise actuelle. Il a affirmé son engagement à ce que ces personnes, vulnérables en temps normal et plus encore dans la situation inédite actuelle, puissent avoir accès, comme tous nos concitoyens, aux dispositifs de prévention, de soins et d'accompagnement requis par le covid-19.

Il a salué, à ce titre, la mise en place en lien avec la Cellule nationale de crise du Ministère des Solidarités et de la Santé, d'une cellule de crise nationale dédiée « Covid-19-Santé Mentale ». Chargée d'assurer le suivi du secteur, elle

rassemble les représentants des principaux acteurs : le comité de pilotage de la psychiatrie, la délégation ministérielle à la santé mentale, les directions du ministère des Solidarités et de la Santé, les fédérations d'établissements et les représentants d'usagers. Elle produit des recommandations dictées par la situation. Très attendues par le secteur, elles sont accessibles sur le site du ministère.

En appui de la veille assurée par la cellule et afin de relayer efficacement les messages du niveau national et les préoccupations des territoires, le Délégué Ministériel, le Pr. Frank BELLIVIER assure un dialogue suivi avec les ARS.

Le ministre a tenu à saluer la mobilisation et la réactivité dont ont fait preuve les établissements et services de psychiatrie dès le début de la crise. Les initiatives locales se sont multipliées sous la forme de réorganisations des services pour offrir aux patients une continuité de prise en charge avec la meilleure sécurité possible, pour prendre en charge ceux atteints du Covid-19, ou encore pour offrir aux soignants, mais aussi à la population générale le soutien nécessaire grâce à la mobilisation des Cellules d'Urgences Médico-Psychologiques qui maillent le territoire et au développement de plateformes d'écoute.

Afin de pallier les situations d'isolement professionnel et de proposer une assistance psychologique face à la sur-mobilisation actuelle des médecins et des soignants, le ministère met en place sans délai une plateforme nationale à destination de tous, qu'ils exercent en milieu hospitalier, médico-social ou libéral ou qu'ils soient étudiants en santé et internes.

Accessible par le 0800 73 09 58 (n° vert), elle prend la forme d'une cellule d'écoute ouverte 7 jours / 7 de 8h00 à minuit grâce à l'engagement de psychologues hospitaliers volontaires et bénévoles.

Ce dispositif pourra évoluer pour mieux intégrer certaines initiatives régionales et les recommandations des instances ordinales. Au-delà, cette plateforme aura vocation à intégrer une offre de service globale qui sera proposée aux soignants pendant la crise sanitaire pour faciliter, dès à présent et lors de la sortie de crise, leur accès à des prises en charge et à du soutien.

Si le ministre a rappelé la recommandation générale de distanciation sociale qui implique de réserver les hospitalisations aux patients qui ne peuvent sortir ni être pris en charge en ambulatoire et de renforcer en même temps les prises en charge ambulatoires, le cas échéant en recourant à la télémédecine, il s'est déclaré conscient et à l'écoute des difficultés spécifiques au secteur.

Au nombre de celles-ci il a relevé : l'impact du maintien des mesures de confinement et de la réorganisation de la filière ; les difficultés de compliance des personnes souffrant de troubles mentaux aux consignes de confinement et aux gestes barrière ; la nécessaire coordination de la filière psychiatrique avec les hôpitaux généraux MCO ; le respect de la dignité des patients.... Enfin

s'exprimant sur la question sensible de la mise à disposition de masques, il a rappelé l'effort engagé par le Gouvernement pour y remédier, dans un contexte de pénurie, ainsi que les possibilités déjà existantes au niveau local, de procéder à des réajustements en fonction des réalités de terrain.

Sur ces différents points d'alerte, le ministre a confirmé que la cellule de crise dédiée continuerait de lui rendre compte, de travailler et de préparer des recommandations adaptées.

Enfin soulignant le rôle essentiel que doit jouer le secteur de la santé mentale et de la psychiatrie dans la crise du Covid-19, tant vis-à-vis de ses publics que des soignants et de la population générale, le ministre a indiqué qu'au-delà des mesures d'urgence et des adaptations conjoncturelles nécessitées par cette crise, il attache le plus grand prix à ce que soit poursuivi le plan de développement de cette filière engagé depuis juin 2018 à travers la feuille de route « santé mentale et psychiatrie » dont le Pr. BELLIVIER assure la coordination.

Contact presse

Service presse Olivier Véran

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Ministère des Solidarités et de la Santé

14 avenue Duquesne

75007 Paris

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)